



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Un profond
malaise a envahi
les DR et les
CODIR.

Alors même que
les Agences
Postales
Communales n'ont
pas toujours été au
rendez-vous de la
crise, La Poste
subit encore une
fois la pression des
élus, cette fois sur
son organisation

Pour la CFDT,
malgré les moyens
mis par le Réseau
sur la FTV, la
situation des
secteurs va être
particulièrement
compliquée cet
été.

Le recours à
l'intérim ne peut
être la seule
solution du
Réseau !

La Poste – Réseau

ORGANISATIONS ESTIVALES : LE RÉSEAU SOUS PRESSION

LA CFDT OBTIENT DES ENGAGEMENTS !

FACE À LA PRESSION DES ÉLUS, LA POSTE DOIT SOUTENIR SES ÉQUIPES

Sous prétexte de mécontentement des français, les nouvelles exigences des élus se sont concrétisées par une énième injonction de l'Observatoire de la Présence Postale Territoriale concernant les ouvertures de bureaux. Après avoir demandé l'ouverture de 5000 bureaux en avril, exigé que tous les bureaux de poste soient ouverts à 12h minima, les élus exigent désormais des amplitudes plus importantes... Les secteurs, déjà fortement éprouvés, vont donc devoir refondre les organisations estivales qu'ils venaient à peine de mettre sur pied.

LA CFDT A DEMANDÉ À LA POSTE DE S'ENGAGER AUPRÈS DES POSTIERS

La CFDT s'est faite l'écho du profond malaise des secteurs face à cette énième péripétie. La Poste doit prendre conscience de l'épuisement et de la démotivation qui gagnent ses structures.

C'est pourquoi, la CFDT a conditionné sa participation à l'instance de présentation des grands principes du Plan de Continuité d'Activité du 22 juin au fait que La Poste s'engage auprès des postiers. La direction du Réseau a accepté d'examiner attentivement les points qui attendaient des réponses concrètes pour soulager les équipes (cf. déclaration préalable CFDT ci-jointe). De fait, la CFDT a obtenu certains engagements notoires en CDSP.

LES ENGAGEMENTS DU RÉSEAU VALIDES EN CDSP

→ LES CONTRAINTES D'OUVERTURE :

La CFDT a demandé au Réseau d'écrire noir sur blanc que les contraintes d'ouverture soient à 85% du nominal et non de revenir aux RI initiaux (certaines DR ayant visiblement des interprétations des consignes). La CFDT avait déjà demandé la semaine précédente qu'un courrier explicatif soit envoyé aux managers.

→ FORCE DE TRAVAIL VARIABLE :

Pour la CFDT, les intérimaires ne sont pas la solution aux problèmes. Mais à défaut, comme il n'y a aucune autre alternative, suite à une politique emploi contrainte, le Réseau doit cadrer le recrutement, les formations et apporter des garanties aux DS sur les habilitations. La CFDT a alerté sur les bureaux agents seuls tenus par des intérimaires et des Risques Psycho Sociaux encourus !

En matière d'**habilitations**, les DS doivent être dégagés de toutes responsabilités en cas de problème. (cf note DGRLP.DMRO.A.20.211 du 28 mai 2020).

La CFDT a obtenu l'engagement du Directeur Général du Réseau concernant l'impact de la Force de Travail Variable sur les feuilles de route : elle ne sera imputée ni aux secteurs, ni aux DR sur toute la période estivale soit du 29 juin au 5 septembre (via un abondement dans les relevés budgétaires et une modification des feuilles de route).

Aujourd'hui, c'est plus de 2500 intérimaires en moyenne par mois qui vont être déployés sur l'ensemble du Réseau. Ce chiffre sera révisé à la hausse en fonction des nouvelles remontées des secteurs. Les managers doivent donc faire remonter tous leurs besoins !

La responsabilité des managers concernant l'habilitation se limitera à l'assurance que l'intérimaire ait bien suivi la formation.

Pour la CFDT, les DS et RE auront des difficultés à maintenir leurs engagements sur les périodes de repos. L'intérimaire ne solutionne pas tout !

Les notes d'application doivent être claires, pour ne pas faire l'objet d'interprétation, comme celle des mesures estivales.

→ ORGANISATION :

- Pour la CFDT, les ordres, contre-ordres... les notes peu claires.... le manque d'anticipation.... ne doivent pas remettre en cause les congés et les repos validés avant la révision des amplitudes horaires. La CFDT a réclamé des engagements clairs pour permettre aux postiers de se reposer.
- En outre, les chargés de clientèle doivent être indemnisés à partir de leurs domiciles pour ceux qui ont accepté de modifier leurs déplacements.
- La demande des DS et des RP sur le besoin de vigiles ne doivent pas rester lettre morte sous prétexte d'économies.
- La Poste doit s'engager sur leur autonomie pour fermer un bureau si un problème est rencontré. La note DGRLP.DEOS.A.20.225 du 09 juin 2020 doit être réécrite plus clairement.
- Il devient vital de travailler un PCA noir avec l'ensemble des acteurs (commerçants et mairies), répondant à un maillage postal cohérent et connu à l'avance de tous les postiers. Il est nécessaire d'anticiper un possible retour en force du virus. Il faut donc faire le bilan de la gestion de ces 3 mois de crise et réfléchir à un PCA mieux adapté et stabilisé. Ce que la CFDT demande depuis des semaines !

Le Réseau s'engage sur les périodes de congés et réaffirme les engagements pris auprès des postiers par l'octroi de moyens en intérimaires. Les formations seront anticipées.

Les secteurs qui expriment des besoins en vigiles doivent en être dotés. Pour le Secrétaire Général du Réseau, il n'est pas question ici d'économies. Il réaffirme également que le DS aura toute latitude pour fermer un bureau ou réduire son activité en cas de problème.

→ OBJECTIFS COMMERCIAUX ET CHANTIER À VENIR :

L'ensemble des points de la CDSP seront inscrits dans un relevé de décisions qui sera envoyé aux DR et managers.

La CFDT a demandé une adaptation réelle des objectifs commerciaux. 4 éléments factuels légitiment cette demande : le confinement, l'utilisation massive d'intérimaires, des Chargés de Clientèle obligés de gérer la file d'attente (faute de vigiles) et la charge de travail issue des réorganisations de travail continues, de la montée en compétence liée à l'intégration de la CNP (projet « Mandarine ») et du déploiement de Cap Client sur les Chargés de Clientèle.

La CFDT a enfin demandé l'ouverture de 2 chantiers

1. Sur l'emploi, parce que l'état des secteurs l'exige. Il est urgent d'avoir une vision des vacances d'emploi et de son impact sur le fonctionnement des secteurs. La CFDT ne cesse de le répéter, mais l'aide au dimensionnement doit être revu pour prendre en compte l'ensemble des contraintes des secteurs.
2. Sur l'autonomie des DS et le chantier des N-1, dès le mois de juillet pour un travail à la rentrée. Il y a des attentes fortes sur ce dossier toujours suspendu.

La CFDT a obtenu l'ouverture d'un chantier emploi et la réactivation du dossier Perspectives+ sur les conditions de travail et l'autonomie des CODIR. Le Réseau s'engage à poser ces deux sujets sur la table en juillet dans un premier temps, et d'y travailler dès la rentrée.

L'adaptation des objectifs commerciaux sera également présentée à cette date.

**Il est temps d'apporter de la stabilité aux secteurs !
La CFDT restera extrêmement vigilante pour que les
engagements pris soient appliqués sur le terrain !**